

Synthèse de l’affectation du territoire public de la région de la Mauricie

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km²)	% territoire public régional	ORIENTATION GOUVERNEMENTALE		
					Intention	Vocation	Objectif spécifique
04-01	Lac Saint-Pierre	Standard	113,4	0,35	Privilégier une utilisation diversifiée et harmonieuse du territoire et de ses ressources en assurant le maintien des caractéristiques écologiques de la zone.	Utilisation multiple modulée	Mettre en place des modalités particulières d'exploration et, s'il y a lieu, d'exploitation de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain ainsi que pour l'exploration et l'exploitation des substances minérales afin de préserver les caractéristiques écologiques de la zone.
04-02	Réserves écologiques	Éclatée (6)	30,4	0,09	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique.
04-03	Pôles récréotouristiques	Éclatée (4)	408,6	1,26	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins de mise en valeur récréotouristique.	Utilisation prioritaire	• Protéger les encadrements visuels de la zone. • Adapter les interventions de manière à protéger le potentiel acéricole dans la zone. • Adapter les interventions en tenant compte du caractère sensible des habitats de la tortue des bois, du touladi et de l'omble chevalier, du faucon pèlerin et du pygargue à tête blanche dans la zone. • Limiter le développement minier aux endroits déjà connus et exploités de la zone. • Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer la pratique des activités récréatives de plein air. • Prendre en compte la gestion hydroélectrique du lac Mékinac dans le développement récréotouristique de la zone.
04-04	Aire de confinement du cerf de Virginie	Standard	5,4	0,02	Sauvegarder l'habitat du cerf de Virginie.	Protection	Aucun objectif spécifique.
04-05	Héronnières	Éclatée (7)	6,7	0,02	Sauvegarder l'habitat du grand héron et du bihoreau à couronne noire.	Protection	Aucun objectif spécifique.
04-06	Réserves fauniques	Éclatée (3)	1396,0	4,30	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de conservation et de mise en valeur de la faune.	Utilisation multiple modulée	• Adapter les activités d'aménagement forestier et les activités minières en fonction d'une protection accrue des habitats et des espèces fauniques, dont les lacs à touladi et à ouananiche, l'habitat de la tortue des bois ainsi que les sites d'intérêt écologique reconnus. • Mettre en valeur les investissements sylvicoles en tenant compte du contexte de conservation et de mise en valeur de la faune dans la zone. • Soutenir la mise en valeur des activités récréatives de plein air en complémentarité avec la conservation et la mise en valeur de la faune.
04-07	Fleuve Saint-Laurent	Standard	34,7	0,11	Aucune	Affectation différée	Aucun objectif spécifique.
04-08	Parc national du Canada de la Mauricie	Standard	536,5	1,65	Préserver un territoire représentatif du patrimoine naturel et culturel du Canada, en l'occurrence l'écosystème des Moyennes Laurentides québécoises, notamment en raison de sa diversité biologique, tout en le rendant accessible au public à des fins d'éducation et de récréation.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique.

* Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de sous-zones.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	% territoire public régional	ORIENTATION GOUVERNEMENTALE		
					Intention	Vocation	Objectif spécifique
04-09	Secteurs archéologiques	Éclatée (7)	29,3	0,09	Utiliser le territoire et les ressources tout en préservant et en mettant en valeur le patrimoine archéologique.	Utilisation multiple modulée	• Adapter les opérations d'exploration et d'exploitation minières au contexte archéologique de la zone. • Adapter les interventions en fonction de la protection du patrimoine archéologique de la zone. • Adapter les activités de recherche archéologique en fonction du contexte du territoire faunique dans lequel se situe la majeure partie de la zone.
04-10	Projet de bleuetière	Éclatée (2)	3,9	0,01	Utiliser prioritairement le territoire de la zone à des fins de bleuetières.	Utilisation prioritaire	Aucun objectif spécifique.
04-11	Zones d'exploitation contrôlée	Éclatée (5)	6 776,3	20,85	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur de la faune.	Utilisation multiple modulée	• Mettre en valeur le potentiel de bleuetière en tenant compte de la présence d'un aquifère à potentiel élevé et du fait que le potentiel de bleuetière se trouve en territoire faunique structuré. • Poursuivre l'aménagement forestier et les activités minières en les adaptant au contexte de mise en valeur de la faune de la zone. • Soutenir la mise en valeur des activités récréatives de plein air en complémentarité avec la conservation et la mise en valeur de la faune.
04-12	Réserves de biodiversité projetée	Éclatée (9)	1 120,4	3,45	Préserver un milieu terrestre constituant une formation physique ou un groupe de formations représentatif de la biodiversité de la région naturelle des Laurentides méridionales (Province « C ») tout en le rendant accessible au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique.
04-13	Pourvoiries avec droits exclusifs	Éclatée (17)	2 001,3	6,16	Utiliser le territoire et les ressources dans une optique de mise en valeur de la faune.	Utilisation multiple modulée	• Poursuivre l'aménagement forestier et les activités minières en les adaptant au contexte de mise en valeur de la faune, notamment dans les secteurs récréotouristiques sensibles, de manière à assurer une expérience récréative de qualité ainsi que la protection des paysages dans les secteurs où se concentrent les équipements d'hébergement et les sites d'activités les plus fréquentés. • Soutenir la mise en valeur des activités récréatives de plein air en complémentarité avec la conservation et la mise en valeur de la faune. • Mettre en valeur les investissements sylvicoles et la sylviculture intensive du projet Triade en tenant compte du contexte de mise en valeur de la faune dans la zone. • Adapter les activités d'aménagement forestier et les activités minières en fonction d'une protection accrue des habitats et des espèces fauniques, dont les lacs à touladi et à omble chevalier.
04-14	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	Éclatée (2)	38,9	0,12	Sauvegarder l'habitat où se rassemble la sauvagine.	Protection	Adapter les activités de recherche et éventuellement d'exploitation d'hydrocarbures de manière à protéger l'habitat faunique.
04-15	Habitat du faucon pèlerin	Éclatée (2)	4,3	0,01	Préserver l'habitat du faucon pèlerin, une espèce menacée de disparition ou vulnérable.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique.
04-16	Corridor de la rivière Saint-Maurice	Standard	260,6	0,80	Utiliser prioritairement le territoire et les ressources à des fins de mise en valeur récréotouristique.	Utilisation prioritaire	• Adapter les activités forestières et minières au contexte récréotouristique de la zone. • Protéger les paysages visibles de la zone. • Adapter la gestion du territoire et des ressources de manière à assurer la pratique des activités récréatives de plein air. • Prendre en compte la gestion hydroélectrique du Saint-Maurice dans le développement récréotouristique de la zone.
04-17	Forêt d'enseignement et de recherche Mailhot	Standard	16,9	0,05	Utiliser prioritairement le territoire pour l'enseignement pratique et la recherche en sciences forestières et dans les domaines connexes.	Utilisation prioritaire	Aucun objectif spécifique.
04-18	Potentiel de bleuetière	Éclatée (2)	11,6	0,04	Utiliser prioritairement la zone à des fins de bleuetières.	IDEM	Adapter les pratiques culturelles de l'exploitation du bleuet en fonction du contexte de la réserve faunique dans la sous-zone 04-18-01.
04-19	Projet de parc régional	Standard	22,2	0,07	Utiliser le territoire et les ressources en favorisant la mise en valeur récréotouristique.	Utilisation multiple modulée	Adapter l'aménagement forestier au contexte récréotouristique de la zone.

N° de zone	Nom de zone	Type de zone*	Superficie (km ²)	% territoire public régional	ORIENTATION GOUVERNEMENTALE		
					Intention	Vocation	Objectif spécifique
04-20	Bleuetières du secteur de La Tuque	Éclatée (2)	2,4	0,01	Utiliser prioritairement le territoire de la zone à des fins de bleuetières.	Utilisation prioritaire	Aucun objectif spécifique.
04-21	Refuge faunique	Standard	2,6	0,01	Préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance pour les canards plongeurs en migration automnale, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique
04-22	Zone résiduelle	Standard	17 400,0	53,54	Utiliser le territoire et les ressources.	Utilisation multiple	Aucun objectif spécifique.
04-23	Territoires d'intérêt pour les aires protégées	Éclatée (3)	430,4	1,32	Préserver un milieu terrestre constituant une formation physique ou un groupe de formations représentatif de la biodiversité de la région naturelle des Laurentides méridionales (Province « C ») tout en le rendant accessible au public, principalement à des fins de récréation.	Protection stricte projetée	Aucun objectif spécifique
04-24	Projet de refuge faunique	Standard	10,3	0,03	Préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique (sauvagine en particulier), sa densité et la diversité faunique qu'il renferme.	Protection stricte projetée	Adapter les activités de recherche et éventuellement d'exploitation d'hydrocarbures de manière à protéger la productivité et l'intégrité des habitats et des espèces fauniques de la zone du projet d'écosystème forestier exceptionnel**.
04-25	Projet de réserve écologique	Standard	10,3	0,03	Préserver intégralement un milieu naturel présentant des caractéristiques écologiques distinctives ou représentatives, tout en permettant la recherche scientifique et l'éducation.	Protection stricte projetée	Aucun objectif spécifique.
04-26	Réservoir Gouin	Standard	1 384,5	4,26	Utiliser la zone à des fins de production hydroélectrique.	Utilisation multiple modulée	• Adapter les interventions dans la zone de manière à protéger l'habitat du doré jaune. • Adapter les interventions dans la zone en tenant compte de l'utilisation récréotouristique de celle-ci.
04-27	Projet d'écosystèmes forestiers exceptionnels	Éclatée (6)	2,5	0,01	Préserver un écosystème forestier présentant un intérêt particulier sur le plan de la diversité biologique, notamment en raison de son caractère rare ou ancien.	Protection stricte projetée	Aucun objectif spécifique.
04-28	Habitats fauniques du lac Saint-Pierre	Standard	47,7	0,15	Sauvegarder l'habitat du rat musqué et l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques.	Protection	Adapter les activités de recherche et éventuellement d'exploitation d'hydrocarbures de manière à protéger les habitats fauniques présents dans la zone.
04-29	Refuge biologique inscrit au Registre des aires protégées	Éclatée (210)	353,7	1,09	Préserver une vieille forêt afin de contribuer au maintien de la biodiversité lui étant associée, et ce, en raison de son caractère rare ou ancien.	Protection stricte	Aucun objectif spécifique
04-30	TADPA	Éclatée (3)	3,8	0,01	Utiliser prioritairement la zone à des fins d'activités de recherche scientifique liées au transport à distance des polluants atmosphériques.	Utilisation prioritaire	• Interdire toute nouvelle activité de nature anthropique qui pourrait remettre en cause la qualité des échantillonnage dans les plans d'eau faisant l'objet du programme Tadpa.
04-31	Habitat de la tortue des bois	Éclatée (4)	31,1	0,01	Préserver l'habitat de la tortue des bois, une espèce menacée de disparition ou vulnérable	Protection stricte	Aucun objectif spécifique

- ✓ Type de zone : une zone est simple ou éclatée.
- ✓ Les zones sont classées par vocation selon l'ordre de la typologie des vocations au lieu de le faire par ordre numérique.
- ✓ Les champs « Problématique » et « Enjeux » pourront être ajoutés dans la version à utiliser pour la consultation élargie.

** Dans la mesure où les techniques actuelles d'exploration des hydrocarbures sont en mesure de répondre à l'affectation donnée à la zone.

Répartition du territoire public de la Mauricie selon le type de vocation attribuée

Vocation	Nombre de zones	Nombre de sous-zones	Superficie (km ²)	% territoire public régional
Utilisation spécifique	0	0	0	0
Utilisation prioritaire	6	12	704,0	2,17
Utilisation multiple modulée	7	35	11 723,0	36,07
Utilisation multiple	1	0	17 400,0	53,54
Protection	4	10	98,8	0,30
Protection stricte	12	248	2 536,5	7,81
Affectation différée	1	0	34,7	0,11
Total	31	305	32 497,0	100,00